

## Table des matières

Liste des auteurs.....	VII
Propos introductifs par Caroline BOYER-CAPELLE et Émilie CHEVALIER.....	1

### PREMIÈRE PARTIE

#### QUELLE REPRÉSENTATION DE LA JUSTICE À TRAVERS LES CONTENTIEUX STRATÉGIQUES ?

Vincent LEFEBVE, <i>Le rôle du juge à l'épreuve du contentieux stratégique. Réflexions à partir de l'affaire climatique belge (Affaire climat/Klimaatzaak)</i> .....	9
I. – Avantages et limites d'une mobilisation de l' <i>Affaire climat</i> pour penser le contentieux stratégique.....	10
II. – L' <i>Affaire climat</i> : victoire à la Pyrrhus ou défaite stratégique ?.....	12
A. – Genèse d'une décision ambivalente.....	12
B. – Les demandeurs : une action coordonnée de la société civile.....	15
C. – Les défendeurs : l' <i>Affaire climat</i> à l'épreuve du fédéralisme belge.....	17
III. – Le juge face au contentieux climatique : un acteur au carrefour de plusieurs attentes sociales et institutionnelles.....	18
IV. – Conclusion : le rôle démocratique du juge à la lumière de l' <i>Affaire climat</i> .....	21
Magalie FLORES-LONJOU et Vincent LEFEBVE, <i>Stratégie contentieuse et cinéma : entre représentation d'un phénomène social et intervention dans le débat public</i> .....	25
I. – Le contentieux stratégique au cinéma : une présence discrète.....	27
II. – Le cinéma comme voie de recours : retour sur quelques affaires judiciaires célèbres.....	30
III. – Le cinéma comme outil stratégique d'intervention dans l'espace public.....	33
Marie PROKOPIAK et Quentin RICORDEL, <i>Discussion</i> .....	39
I. – Une nouvelle représentation du rôle du juge en démocratie.....	39
II. – Une conception variable de la justice par l'État défendeur.....	40
III. – Une représentation cinématographique spécifique de la Justice.....	41

### DEUXIÈME PARTIE

#### QUELLE RÉPONSE DE LA JUSTICE FACE AUX CONTENTIEUX STRATÉGIQUES ?

Avant-propos de la table ronde.....	45
Rudy LAHER, <i>Le juge judiciaire et le contentieux stratégique</i> .....	47
I. – Les ouvertures et limites procédurales.....	47
II. – Les ouvertures et limites liées à l'office du juge.....	49
III. – L'accueil de ces limites ou ouvertures par le juge.....	52
IV. – Quelle stratégie contentieuse au service d'un contentieux stratégique ?.....	53
Caroline EXPERT-FOULQUIER, <i>La justice administrative et le contentieux stratégique</i> .....	57
I. – Les ouvertures et limites procédurales.....	57
A. – L'ouverture procédurale de la justice administrative.....	58
B. – Les limites procédurales de la justice administrative.....	60
II. – Les ouvertures et limites liées à l'office du juge.....	61
A. – L'ouverture liée à l'office du juge administratif.....	61

## CONTENTIEUX STRATÉGIQUES : QUELLE PLACE DU JUGE DANS LA CITÉ ?

B. – Les limites liées à l'office du juge administratif.....	65
III. – L'accueil par le juge de ce contentieux stratégique.....	66
A. – Le juge administratif accueille l'ouverture au contentieux stratégique.....	66
B. – Le juge administratif limite son instrumentalisation/l'ouverture au contentieux stratégique.....	67
IV. – Quelle stratégie contentieuse au service d'un contentieux stratégique ?.....	69
Coralie RICHAUD, <i>Le juge constitutionnel et le contentieux stratégique</i> .....	71
I. – Les limites et ouvertures procédurales.....	71
II. – Les ouvertures et limites liées à l'office du juge.....	75
III. – L'accueil de ces limites ou ouvertures par le juge.....	77
IV. – Quelle stratégie contentieuse au service d'un contentieux stratégique ?.....	79
Carine LAURENT-BOUTOT et Delphine THARAUD, <i>Les contentieux stratégiques et la Cour européenne des droits de l'homme</i> .....	83
I. – Les ouvertures et limites procédurales.....	83
II. – Les ouvertures et limites liées à l'office du juge.....	86
III. – L'accueil par le juge de ces limites ou ouvertures.....	88
IV. – Quelle stratégie contentieuse au service d'un contentieux stratégique ?.....	91
Sylvestre AUJOL et David CHARBONNEL, <i>Discussion</i> .....	95

### TROISIÈME PARTIE

## L'ADÉQUATION DE LA RÉPONSE JUDICIAIRE : ACCEPTATION OU RÉSISTANCE ?

Benoist GUÉVEL, <i>Quelle perception par le juge lui-même ?</i> .....	103
I. – Ayant fait irruption devant la juridiction administrative, les contentieux stratégiques en éprouvent nécessairement l'office et les solutions.....	103
A. – Saisi de contentieux stratégiques, le juge administratif est entraîné au cœur des enjeux de société.....	104
B. – Le juge administratif risque d'apporter des solutions byzantines aux contentieux stratégiques.....	106
II. – Les contentieux stratégiques pourraient sans doute trouver meilleur sort dans le cadre de procédures plus adaptées et devant des juges mieux formés.....	108
A. – La résolution adaptée des contentieux stratégiques suppose l'utilisation accrue de procédures et instruments adaptés.....	109
B. – À l'instar des autres hauts fonctionnaires, les magistrats administratifs doivent être formés aux enjeux sociétaux et globaux.....	111
Alexis LE QUINIO, <i>Les contentieux stratégiques, la séparation des pouvoirs et le juge Atlas</i> .....	113
I. – Un rapport dépendant de la conception de la séparation des pouvoirs.....	114
II. – Un rapport dépendant de la conception de la fonction de juger.....	118
Matthias MARTIN, <i>De l'efficacité d'un contentieux stratégique : perdre, c'est encore gagner ?</i> .....	123
I. – Vers l'exigence d'être perdant d'avance au procès.....	124
A. – Le rejet nécessaire de la prétention judiciaire.....	124
B. – Être perdant à tout prix ?.....	126
II. – Vers l'apparition d'un mode alternatif général de règlement des conflits.....	127
A. – Un nouveau mode alternatif de règlement des conflits.....	127
B. – Un plaideur oublié au profit d'un bénéfice commun.....	129
Camille DOLMAIRE et Agnès SAUVIAT, <i>Discussion</i> .....	131
I. – Une réponse judiciaire immédiate souvent inadéquate.....	131
II. – Une réponse judiciaire potentiellement efficace sur le long terme.....	133

## CONCLUSIONS

Hafida BELRHALI, <i>Face aux contentieux stratégiques : enthousiasme et prudence</i> .....	137
I. – L'enthousiasme du juriste.....	138
A. – Les contentieux stratégiques, au-delà de toutes les frontières.....	138
B. – Un enrichissement de la recherche et de l'enseignement en droit grâce aux contentieux stratégiques.....	139
II. – La prudence du juriste (et du juge).....	140
A. – Diversité des stratégies et des stratégies.....	140
B. – Contentieux invisibilisés et contentieux surmédiatisés.....	140
C. – Des pratiques contentieuses surprenantes.....	141
D. – Contentieux stratégiques et attentes à l'égard de la justice.....	141